

DECISION N°2023-138/CI

**OBJET : INSTALLATION MISE EN SERVICE ET
MAINTENANCE DES DISTRIBUTEURS
AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET FRIANDISES**

**1. Commande publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'analyse de l'offre faite,

DECIDE

Article 1 : Un marché d'installation, mise en service et maintenance des distributeurs automatiques de boissons et friandises sera signé par mes soins avec la société DENOYELLE DISTRIBUTION située 82, rue de Saulzoir – 59188 Villers-en-Cauchies.

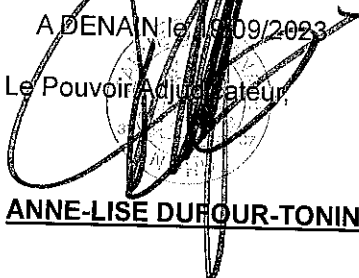
Article 2 : Le montant des prix de vente sont proposés dans le Bordereau des Prix Unitaire. Une redevance sera versée au pouvoir adjudicateur sur le chiffre d'affaire Hors Taxe par le titulaire :

- Des distributeurs de boissons chaudes réservés au personnel de la mairie à hauteur de 14%.
- Des distributeurs de boissons fraîches et confiseries réservés au personnel à hauteur de 10%.
- Des distributeurs destinés au public à hauteur de 20%.

Sera versée au pouvoir adjudicateur, à chaque trimestre par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public de la ville de Denain ou par mandat administratif, accompagnée des justificatifs attestant du montant du chiffre d'affaire Hors Taxe par distributeur en service durant la période visée.

Article 3 : Le marché prendra effet à compter 6 Novembre 2023 pour une période de 5 ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN le 10/09/2023
Le Pouvoir Adjudicateur

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire